

## II.5. ANNEXES

### II.5.b. Annexes relatives au SRP

#### SOMMAIRE

VAGUSAN .....	2
---------------	---

## Vagusan

### Annexe 1 : Démarche d'élaboration du VAGUSAN lorrain

Ce document est organisé en 3 parties : le traitement des signaux, la gestion de crise et la communication en cas d'urgences sanitaires.

Il a été écrit par les membres d'un groupe de travail constitué par des personnes de l'ARS siège et des DT ainsi que l'équipe de la Cire Lorraine-Alsace. L'ensemble des objectifs définis pour le traitement des signaux a été élaboré suite à une enquête auprès de quelques partenaires de la veille sanitaire régionale, dont le questionnaire figure ci dessous :

#### **VAGUSAN** **Groupe de travail « harmonisation régionale du traitement des signaux et des alertes sanitaires »**

#### **Questionnaire pour les partenaires- Septembre 2011**

##### I. Structure et organisation

1. Un évènement sanitaire est porté à votre connaissance. Quelle autorité de santé prévenez-vous ?
2. Avez-vous connaissance des rôles de l'ARS dans le cadre de la veille sanitaire ?
3. Connaissez-vous l'existence du centre de réception des appels
4. Connaissez-vous ses coordonnées (fax, mail, téléphone) ?
5. Savez-vous comment joindre l'ARS pendant les heures ouvrées et pendant les week-ends/ jours fériés ?
6. Quel est votre avis (accueil, mode de fonctionnement) sur le centre de réception des signaux ?
7. Lors d'un signalement, contactez-vous la Cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaire à Nancy (régional) ou le personnel présent dans les délégations territoriales ?

##### II. Signalement

1. Avez-vous déjà effectué un signalement auprès de l'ARS ?
2. Quel type d'évènements avez-vous signalé ?
3. Avez-vous été confronté à des situations dans lesquelles vous hésitez sur la conduite à tenir vis-à-vis de l'ARS (contacter ou pas) ?
4. Souhaiteriez-vous avoir des indications sur les évènements (auxquels vous pourriez être confrontés) et qui pourraient être signalés ?
5. Pour les médecins généralistes et les laboratoires d'analyse médicale :  
Est-ce que le circuit de traitement des MDO est clair ? De même que les notions de signalement et de déclaration ?
6. Souhaiteriez-vous des formations sur ces thématiques ?

##### III. Traitement du signal

1. Etes-vous satisfait de la façon dont est pris en charge le signalement que vous effectuez ?
2. Souhaiteriez-vous plus d'information sur le circuit de traitement des signalements au sein de l'ARS ?
3. Recevez-vous les publications de la Cire (Bulletin de veille sanitaire, compte-rendu d'investigation, point épidémio canicule ou grippe) ?
4. Avez-vous eu un retour d'information sur le suivi et l'issue du signalement transmis ?
5. Si non, cela vous a-t-il manqué ?
6. Sous quelle forme souhaiteriez-vous avoir un suivi de l'issue et du traitement des signalements que vous transmettez ?
7. Souhaiteriez-vous avoir une formation sur le signalement (l'organisation du traitement d'un signalement, et l'impact qu'il peut avoir sur la population) ?
8. Connaissez-vous les autres acteurs et partenaires de la veille sanitaire (pouvez vous en citer 5) ?

**Annexe 2 : Partenaires régionaux et départementaux de la veille sanitaire**

<b>Cercles</b>	<b>Partenaires</b>
<b>1<sup>er</sup> cercle</b>	<p><b>Professionnels de santé libéraux</b></p> <p><b>Établissements de santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clin des établissements sanitaires</li> <li>- SAMU-centre 15</li> <li>- Services d'accueil des urgences</li> <li>- Services d'infectiologie, de réanimation</li> <li>- Laboratoires des centres hospitaliers et CHU</li> <li>- Centre antipoison et autres organismes chargés de la toxicovigilance</li> <li>- Centres de coordination et de lutte contre les infections nosocomiales</li> <li>- Services de pathologie professionnelle et environnement</li> </ul> <p><b>Établissements médico-sociaux</b></p> <p><b>Laboratoire des hôpitaux de référence + CNR</b></p> <p><b>Laboratoire d'Etude et de Recherche en Hydrologie de l'ANSES</b></p> <p><b>IPL Santé développement durable Est (Contrôle sanitaire des eaux)</b></p> <p><b>Réseaux de professionnels de santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseaux de médecins : SOS médecins, réseau sentinelle ...</li> </ul> <p><b>Centres de dépistage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST)</li> <li>- Consultation de dépistage anonyme et gratuit (CDAG)</li> <li>- Centres départementaux de lutte anti tuberculeuse (CLAT)</li> </ul> <p><b>Institutions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Services de promotion de la santé en faveur des élèves</li> <li>- Conseil général (protection maternelle infantile, service personnes âgées.....)</li> <li>- Directions départementales (cohésion sociale) de la protection des populations (DD(CS)PP)</li> <li>- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)</li> <li>- Préfectures de départements et de zone</li> <li>- Service communal d'hygiène et de santé (Metz, Nancy, Lunéville, Saint Dié)</li> <li>- Services de santé au travail,</li> </ul>
<b>2<sup>ème</sup> cercle</b>	<p><b>Institutions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS)</li> <li>- Directions départementales des territoires (DDT)</li> <li>- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)</li> <li>- Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)</li> <li>- Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)</li> <li>- Délégations territoriales de l'ASN</li> <li>- Service de Santé aux Armées</li> <li>- Service départemental d'incendie et de secours, police, gendarmerie</li> <li>- Etats civils</li> </ul> <p><b>Réseaux de professionnels de santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Laboratoires d'analyse de biologie médicale de ville</li> <li>- Observatoires régionaux de surveillance de la sensibilité aux antibiotiques (ANTIBIOLOR)</li> </ul> <p><b>Opérateurs privés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitants responsables de la distribution d'eau potable ou du traitement des eaux usées</li> <li>- Association régionale de la surveillance de la qualité de l'air AIRLOR, ATMO LORRAINE NORD, ALQA</li> <li>- Observatoires régionaux de la santé : ORSAS</li> </ul> <p><b>Centre régional de pharmacovigilance</b></p> <p><b>Autres Partenaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élus</li> <li>- Presse</li> <li>- Collectifs associatifs</li> </ul> <p><b>Particuliers</b></p>

## Annexe 3 : Principaux dispositifs de surveillance en région Lorraine

### 1. Dispositifs de surveillance spécifique

#### ➤ Les maladies à déclaration obligatoire (MDO)

Tout cas de MDO (liste en annexe 9) doit être signalé à l'ARS qui est chargée de :

- mettre en œuvre une réponse immédiate ;
- transmettre la DO à l'Institut de Veille Sanitaire qui assure l'enregistrement, l'analyse et l'interprétation des données. Cette analyse des tendances peut détecter une augmentation d'incidence, une modification des caractéristiques des cas, des agrégats spatio-temporels.... Cette analyse peut conduire à déclencher une alerte.

#### ➤ Surveillance des infections respiratoires aiguës (IRA) et des gastro-entérites aiguës (GEA) en collectivités de personnes âgées

Les recommandations « relatives à la conduite à tenir devant des infections respiratoires aiguës basses chez les personnes âgées » s'accompagnent d'une demande de signalement sans délai des cas groupés d'IRA (Circulaire du 22 novembre 2006). Une demande similaire est attendue prochainement suite à la parution en 2010 des recommandations « relatives aux conduites à tenir devant des gastro-entérites aiguës en établissements d'hébergement pour personnes âgées ».

Depuis 2008, la Cire organise avec les services déconcentrés et l'Arln une sensibilisation des Ehpad et USLD de Lorraine à la prévention des foyers infectieux à potentiel épidémique à travers notamment la mise en place d'un système de surveillance des épisodes d'IRA et de GEA. Leur détection précoce favorise la maîtrise rapide des foyers et l'analyse des signalements permet l'étude de leur prise en charge, des tendances épidémiologiques et fournit des éléments de rétro-information utiles aux partenaires de la veille sanitaire comme aux établissements.

#### ➤ Surveillance des IST en Lorraine

Dans le contexte national de forte recrudescence des IST, la Cire décline en Lorraine depuis mars 2010, avec l'appui d'un comité de suivi et via un réseau régional de cliniciens volontaires, le programme national « RésIST » de surveillance de 3 IST : les diagnostics de syphilis, gonococcie et lymphogranulomatose vénérienne (LGV) font l'objet de questionnaires dont l'analyse fournira les connaissances nécessaires à l'orientation des actions de prévention.

#### ➤ Système de surveillance des intoxications par le monoxyde de carbone

Mis en place au niveau national en 2005 et géré par l'InVS, ce dispositif possède un coordinateur régional au sein du service santé-environnement de l'ARS. Il s'appuie sur un réseau de déclarants urgentistes (Services d'accueil des urgences, services mobiles d'urgence et de réanimation, pompiers). L'objectif du système est la prévention des récurrences par une intervention rapide de techniciens sanitaires sur les lieux de l'intoxication, afin d'en déterminer l'origine et de faire des recommandations de prévention. Le Centre Antipoison et l'ARS renseignent un logiciel national qui centralise les informations concernant chaque cas déclaré. Une analyse épidémiologique annuelle est réalisée au niveau régional par la Cire et le CAP.

#### ➤ Réseaux de professionnels de santé GRIPPE

Ces réseaux témoignent de la participation des professionnels de santé en particulier de la médecine libérale. Parmi les données collectées par ces réseaux se trouvent aussi le nombre d'hospitalisations. L'existence de données depuis de nombreuses années permet de disposer de seuils épidémiques. Certains de ces systèmes ont un correspondant régional :

- **Le réseau sentinelle de l'Inserm** dont les données sont accessibles en ligne (<http://www.sentiweb.org>) qui comporte sur la Lorraine **une quarantaine de médecins**.
- **Le réseau Grog** (Groupes Régionaux d'Observation de la Grippe) géré en Lorraine par l'ORSAS (Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales). **Une trentaine** de médecins libéraux renseignent tous les lundis d'octobre à avril le nombre d'actes réalisés dans la semaine ainsi que des données sanitaires sur des infections respiratoires aiguës, couplées à des prélèvements virologiques. Ces informations sont transmises à Open Rome à

Paris, qui définit des seuils épidémiques et réalise les cartes disponibles sur internet (<http://www.grog.org>), soit sous forme d'un bulletin hebdomadaire.

➤ **Système de surveillance des vigilances**

Le système est décrit en annexe 7.

## **2. Dispositifs de surveillance non spécifiques**

Les événements sanitaires de ces dernières années ont montré la nécessité de diversifier les sources d'information de surveillance sanitaire en France. L'objectif est de développer un système de surveillance capable de détecter de nouvelles menaces pour la santé publique d'origines aussi diverses qu'un phénomène environnemental ou une pathologie infectieuse émergente et de mesurer l'impact d'événements connus comme la canicule ou les épidémies hivernales. Ce système est centré sur des structures capables de fournir au jour le jour des informations sur l'état de santé de la population et non plus uniquement sur des pathologies ou des syndromes identifiés *a priori*.

- **Le système de surveillance SurSaUD®** de l'Institut de veille sanitaire se développe depuis 2004 pour répondre à ces objectifs. Il inclut aujourd'hui plusieurs sources d'informations :
  - les données des services d'urgences hospitalières, avec le réseau Oscour® (organisation de la surveillance coordonnée des urgences) depuis 2004 (250 services participent à ce réseau de surveillance). L'inclusion dans ce système des données des SAMU est à l'étude ;
  - les données des associations SOS médecins depuis septembre 2006 (55 associations en 2010).
  - les données de mortalité enregistrée par l'INSEE

Ce réseau entièrement informatisé permet à la Cire Lorraine-Alsace d'analyser quotidiennement des données d'activité et des données spécifiques concernant les pathologies des classes syndromiques sensibles (pathologies respiratoires, cardiaques, gastro-entérologiques, méningites, pathologies liées au froid). En cas d'évolution anormale d'un de ces indicateurs, la Cire assure la validation du signal et transmet le signal validé à la CVAGS pour l'évaluation de la menace et la mise en place de mesures de gestion.

➤ **Serveur régional de veille et d'alerte**

Ce serveur, mis en place en 2005 à la demande de la DHOS, recueille au quotidien les données d'activité des urgences (SAMU, SMUR, services des urgences), ainsi que les lits fermés, les lits disponibles et les décès, dans l'ensemble des établissements de santé de la région (hôpitaux, centres spécialisés de réadaptation, USLD, cliniques, établissements psychiatriques...). Il s'inscrit dans la mesure 15 du plan urgences, intitulée « connecter les urgences à la veille sanitaire », ce plan faisant partie des quatre priorités de santé publique retenues en 2004 au niveau national.

Les activités des urgences et les disponibilités en lit sont surveillées au quotidien par l'ARS.

➤ **Système d'alerte canicule et santé (SACS)**

Mis en place en 2004, il consiste en la surveillance quotidienne de l'activité d'urgence des établissements hospitaliers, des décès enregistrés par les services d'état-civil, de l'activité des établissements de pompes funèbres (uniquement en 2004) et de l'activité des services d'incendie et de secours dans 6 villes sentinelles : Metz, Thionville, Verdun, Bar le Duc, Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy. La Cire assure la coordination de ce système et l'analyse quotidienne des données.

## **3. Surveillance des expositions (eau, air, aliment)**

### **3.1. L'eau**

Les eaux destinées à la consommation humaine, les eaux de baignades déclarées et les eaux des piscines ouvertes au public sont soumises à un contrôle strict qui s'exerce à deux niveaux :

- Auto-surveillance de l'exploitant
- Des analyses de la qualité de l'eau sont réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire de l'ARS. Les prélèvements d'eau sont réalisés régulièrement par le laboratoire agréé IPL (titulaire du marché public du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2012) qui les analyse selon des méthodes normalisées.

Une situation d'alerte est déclenchée par un résultat d'analyse non conforme aux limites de qualités ou le signalement d'un usager (goût de l'eau potable par exemple)

En outre, le risque d'atteinte de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine est évalué pour toute pollution du milieu naturel signalée à l'ARS. Une pollution ne conduit à une situation d'alerte que dans la mesure où elle menace la qualité de l'eau.

#### Situations d'urgences : les laboratoires Biotox-Eaux

Des laboratoires sont spécialisés depuis 2003 dans la recherche des agents de la menace terroriste. Chaque Zone de Défense dispose d'un laboratoire qui fait partie du réseau Piratox-Biotox. Pour la Zone Est c'est le Laboratoire d'Hydrologie de Nancy(LHN) de l'ANSES.

Sous astreinte de fonctionnement, ils sont chargés des prélèvements et analyses des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux de loisirs, en cas de pollution ou de suspicion de pollution, quelle qu'en soit son origine (accidentelle ou volontaire) et sa nature (biologique, chimique voire radiologique). Ils interviennent soit en dehors des heures ouvrées des laboratoires de routine, soit en appui de ces laboratoires pendant les heures ouvrées.

### **3.2. L'air**

Les deux associations agréées en Lorraine pour le suivi de la qualité de l'air :

- AIRLOR (basée à Nancy)

Zone de compétence : 54 SUD, 55, 88, 57 SUD

- ATMO LORRAINE NORD (fusion d'AERFORM basée à Metz et d'ESPOL basée à l'Hôpital)

Zone de compétence : Sillon Mosellan de Longwy à Pont-à-Mousson (intégrant Metz et Thionville), vallées industrialisées de la Fensch et de l'Orne, l'A31 et l'A4, site de Carling (rayon de 10 km), Moselle-Est,

ont fusionné le 1<sup>er</sup> juillet 2011 pour former l'association AIR-LORRAINE.

Elle s'appuie sur un total de 51 stations de mesures en continu (urbaines, périurbaines, rurales, industrielles et trafic). Des moyens mobiles (camions laboratoires, préleveurs,...) et des outils de modélisation locale et régionale permettent de compléter la connaissance à l'échelle de l'ensemble du territoire. Fortement développée par les scientifiques de Lorraine, la biosurveillance s'ajoute aussi aux techniques d'évaluation mises en œuvre.

Une association régionale (ALQA) complète ce dispositif pour la mesure de la pollution radioactive naturelle et artificielle.

L'ensemble des données collectées par les réseaux de surveillance est disponible sur le site [www.atmolor.org](http://www.atmolor.org).

En cas de dépassement d'un seuil, l'association en informe directement l'ARS, s'il s'agit du dépassement d'un seuil d'information ou la préfecture qui diffuse le message à l'ARS en cas de dépassement d'un seuil d'alerte. Dans ce dernier cas, l'ARS informe ses partenaires (établissements) du polluant concerné et des dispositions à mettre en œuvre pour leur public et leur personnel.

#### Surveillance des pollens

Le **RNSA** (Réseau National de Surveillance Aérobiologique) a des capteurs répartis sur l'ensemble du territoire national. Un de ces capteurs est situé à Nancy sur le toit de la faculté de pharmacie, il permet d'établir un calendrier pollinique pour la région Lorraine, calendrier utile pour adapter la prise en charge des personnes sensibilisées. L'ARS est destinataire du bulletin allergo-pollinique hebdomadaire.

### **3.3. Les aliments**

Les acteurs de la sécurité alimentaire en Lorraine sont :

- la Direction Départementale de la Protection de la Population ou la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (comprenant l'ex Direction Départementale des Services Vétérinaires et une partie de l'ex Direction Départementale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes)
- l'Agence Régionale de Santé, au travers de la CVAGS et des Délégations Territoriales
- les Services Communaux d'Hygiène et de Santé

La répartition des missions entre ces acteurs peut différer d'un département à l'autre. Ainsi, en Moselle, l'ARS procède à des contrôles d'hygiène des établissements de remise directe aux consommateurs.

Voie d'entrée environnementale :

Les signaux relatifs à des contaminations de produits alimentaires, mis en évidence par les DDPP-DDCSPP lorraines ou comme émanant des dispositifs d'alertes nationaux des ministères en charge de la Santé et de l'Alimentation, sont communiqués à l'ARS-CVAGS.

Lorsque les produits contaminés ont été livrés à des établissements de santé et médico-sociaux, l'ARS leur relaie l'information. Les professionnels de santé locaux peuvent aussi être informés par l'ARS en cas de risque identifié pour la santé humaine en population générale.

Voie d'entrée médicale :

La mise en évidence d'une contamination de produits alimentaires peut faire suite au signalement d'une Toxi-Infection Alimentaire Collective (maladie à déclaration obligatoire).

L'ARS-CVAGS réalise la partie médicale de l'investigation, et transmet l'information aux DDPP-DDCSPP afin que celles-ci procèdent à l'enquête de terrain et à l'analyse des produits alimentaires potentiellement incriminés. En cas de suspicion d'origine hydrique de la contamination, l'ARS réalise des analyses d'eau.

#### **4. Surveillance des risques naturels ou anthropiques**

➤ **Indicateurs sécheresse**

La DREAL assure la coordination des actions. Des indicateurs sécheresse sont régulièrement transmis à la Préfecture de Zone afin de recenser toute situation de pénurie ou de risque de pénurie d'eau sur le territoire de la Zone de Défense Est.

L'ARS transmet au niveau zonal les signalements de situations critiques d'atteinte effective ou potentielle des ressources en eau, du point de vue qualitatif ou du point de vue quantitatif.

➤ **Indicateur inondations**

Le Service Prévention des Crues de la DREAL de Lorraine met à jour quotidiennement les indicateurs de vigilance quant au risque inondations. En cas de montée des eaux avec risques d'atteinte aux personnes et aux biens, la Préfecture en informe l'ARS qui recense les situations critiques, notamment établissements risquant d'être inondés, installations de production d'eau destinée à la consommation humaine.

Les données relatives aux crues en région Lorraine sont disponibles avec une actualisation en temps réel sur le site : [www.vigicruces.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicruces.ecologie.gouv.fr)

➤ **Surveillance des risques naturels, miniers et technologiques**

La surveillance des ouvrages, installations classées ou événements naturels avec possibles conséquences sur l'environnement et les populations riveraines est réalisée par les organismes exploitant les ouvrages concernés et les services de l'Etat en charge de leur police.